

Motion du conseil des maîtres de l'école

Après avoir pris connaissance du protocole d'évaluation à destination des élèves de CP et du contenu des items, le conseil des maîtres de l'école considère qu'ils ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves et à la conception de l'enseignement : items inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation spatiale, limitation du temps qui génère du stress, explications et aides non autorisées, différenciation ridicule (un seul type de différenciation non adapté à un grand nombre de difficultés scolaires) ... **à adapter**

Ces éléments entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles et les apprentissages réels des élèves. C'est pourquoi

le conseil des maîtres s'oppose à la passation des évaluations telles qu'elles sont prévues.

OU

*le conseil des maîtres a donc adapté la passation des évaluations telles qu'elles étaient prévues : redécoupage des séquences, adaptation du temps de passation. L'école de la bienveillance ne doit pas passer par des évaluations aux conditions anxiogènes. **A adapter***

Par ailleurs, l'absence de correction par les enseignants et l'absence d'explication quant aux codes de correction de l'algorithme nous empêchent d'accompagner finement nos élèves.

Enfin, le stockage des données sur un serveur Amazon nous interpelle alors que la moindre démarche administrative des écoles doit faire l'objet de moults agréments et vérifications.

Les évaluations doivent rester au service des élèves et des enseignants. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une publication qui mettrait les écoles en concurrence

Pour toutes ces raisons, nous envisageons également de ne pas saisir les résultats des évaluations sur le serveur dédié.

Le conseil des maitres de l'école